

PV de la réunion du conseil municipal

Du 16 avril 2026

19h

L'an deux mille vingt-six le 16 avril à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 3 avril, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Barillé Fabien, Chevreton Adeline, Crasnier Nicolas, Desbois Rémy, Deveaux Labrosse Emilie, Fructus Rémy, Gardet Jonathan, Lachat Marie-Christine, Moncorger David, Nicolas Jean-Marc, Pascal Fabienne, Pessin Benoît, Plassard Marie-Line et Rebergue Ingrid

Absente excusée : Derangère Véronique (procuration à Crasnier Nicolas)

Secrétaire de séance : Lachat Marie-Christine

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2026 :

Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2026 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

•1 Budget commune

- ✓ *Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025*
- ✓ *Affectation de résultats 2025 au Budget Primitif 2026*
- ✓ *Vote des taux des impôts locaux direct pour 2026*
- ✓ *Attribution des subventions aux associations*
- ✓ *Approbation du Budget primitif 2026*

•2 Budget Assainissement

- ✓ *Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025*
- ✓ *Affectation de résultats 2025 au Budget Primitif 2026*
- ✓ *Approbation du Budget primitif 2026*

•3 Délibération fixant la durée d'amortissement pour le règlement du Fonds de concours de Voirie à la CCBSB

•4 Délibération fixant la durée d'amortissement de la subvention du fonds de concours que l'on va percevoir concernant l'extension du réseau d'eau à Montreval

•5 Désignation des membres de la commission communale des impôts direct (CCID)

•6 Désignation du délégué de la commission de contrôle des listes électorales

•7 Validation de devis

•8 Questions diverses

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - BP COMMUNE -

La maire présente au conseil le détail des réalisations de 2025 examinées au préalable et informe les conseillers que le Compte Financier Unique (CFU) est le document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion (fait par la trésorerie) et le compte administratif (fait par la commune)

Pour le budget communal il est constaté :

- Un résultat de fonctionnement de + 95 926.75€ porté à + 95 926.75 € car pas de résultat reporté de 2024
- Un résultat en investissement de + 130 627.84 € porté à + 66 851.41€ avec le résultat reporté de 2024 à - 50 621.43€ et - 13 200€ avec les restes à réaliser.
- Soit un résultat global de + **162 778.16€**

Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de M. Fructus Rémy

- **ADOpte** à l'unanimité le CFU de 2025

2. Affectation de résultats de 2025 pour 2026 - BP COMMUNE-

Sous la présidence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de 95 926.75 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **0€ (pas de déficit)**
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 95 926.75€
 - **DIT** que l'excédent d'investissement de 80 051.41€ sera repris en recettes d'investissement au compte 001

3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire rappelle les montants votés en 2025 (augmentation de 1%)

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.65%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14%
Taxe habitation : 2.84%

En conséquence, Monsieur le maire propose d'augmenter les taux pour la TFB et TFNB de +1% et d'augmenter le taux de la TH à 4.16%

Le conseil municipal, après discussions :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

- **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.98%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) : 14.14%
 - Taxe Habitation (TH) : 4.16%

Le produit fiscal est estimé à environ 5 000€ soit 293 252 €.

4. Attribution des subventions aux associations

Le maire informe le conseil que 7 000€ sont prévus au budget au titre des subventions versées aux associations pour l'année 2026,
En 2025, Chasse (600€) - Colibris (500€) - ADMR (1000€) et Colis de Noël des anciens (1200€)
Pour 2026, nous avons reçu une demande des associations de Coublanc (Amicale de Chasse, des Colibris, Noël des anciens) et de diverses autres associations extérieures.

Jean-Marc Nicolas se retire, en tant que membre de la Société de Chasse, Adeline Chevreton en tant que présidente de l'APE et Marie-Christine LACHAT en tant que membre du bureau de l'association du Colis Noël des Anciens.

Le conseil municipal, après discussions :

➤ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention :

- ADMR : 500 €
- Colis Noël des anciens : 1 200 €
- Les Colibris : 500 €
- Amicale de Chasse : 700 € (13 oui et 1 contre)
- APE : 1 000 €

Il a été décidé que pour les années futures un règlement de subventions sera créé comportant bilan financier, projets...

5. Approbation du Budget primitif 2026 - BP COMMUNE -

Le maire présente le budget primitif avec ses principales orientations. Il présente l'état de la dette et les différents emprunts en cours, ainsi que des notions importantes (Trésorerie /capacité d'autofinancement/CFU-BP/Fonctionnement-Investissement...)

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Solde maîtrise d'œuvre travaux café de la Poste (RAR 2025)
- Extension du réseau d'eau à Montreval (RAR 2025)
- Autolaveuse
- Enceinte/micro
- Tables Salle pour Tous
- Panneaux d'adressage pour artisans
- Rénovation Ecoles et acquisition d'équipements numériques (subvention demandée DETR 2026)
- parquet estrade salle pour tous
- rénovation Logements
- Climatiseur pour le commerce
- Travaux de voirie
- Achat de matériaux pour le projet Four
- Enseigne du Coublandi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	241 981.25€	
012 Charges de personnel	233 900.00€	
014 Atténuation de charges	1 500,00€	
023 Virt à la section d'investissement	84 960.00€	
65 Autres charges gestion courante	62 120.00 €	

66 Charges financières	11 000,00 €	
68 Provisions	0,00€	
042 Opérations d'ordre	7 256.00€	
70 Produits gestion courante		30 900,00 €
73 Impôts et taxes		287 192.39€
74 Dotations subventions		173 220.06€
75/77/78 Autres prod. gest. Courantes		46 144.05€
013 Atténuation de charges		1 000,00€
042 Opérations d'ordre		8 334.00
002 Résult. 2025 de fonct., reporté		95 926.75€
TOTAL	642 717.25€	642 717.25€

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
001 déficit d'investissement reporté				
20/21 Travaux investissement	13 200.00€	144 861.46€		
1641 Remboursement d'emprunt		32 000,00€		
165 Caution logement		0,00€		
041 Opération d'ordre		28 334,00€		
001 solde d'exécution reporté				80 051.41€
021 Virt de la section de fonctio.				84 960.00€
13 Subvention d'investissement				20 711.00€
1641 Emprunts				0.00€
165 Dépôt de cautionnement				0.00€
10222 FCTVA				5 417.05€
1068 Affectation résultat 2025				0.00€
040 Amortissements				7 256.00€
041 Opération d'ordre				20 00.00€
	13 200,00 €	203 195.46€	0.00 €	216 395.46€
TOTAL	218 395.46 €		218 395.46 €	

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 - BP ASSAINISSEMENT -

La maire présente au conseil le détail des réalisations de 2025 examinées au préalable

Pour le budget assainissement il est constaté :

- Un résultat de fonctionnement de + 4 719.34€ porté à + 18 597.76 € avec le résultat reporté de 2025 de + 13 878.42€
- Un résultat en investissement de + 51 291.63 € porté à + 67 550.32€ avec le résultat reporté de 2025 à + 16 258.69€
- Soit un résultat global de + **86 148.08€**

Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de M. Fructus Rémy

- **ADOpte** à l'unanimité le CFU de 2025

7. Affectation de résultats de 2025 pour 2026 - BP ASSAINISSEMENT -

Sous la présidence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement de 18 597.76 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **0€ (pas de déficit)**
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 18 597.76€
 - **DIT** que l'excédent d'investissement de 67 550.32€ sera repris en recettes d'investissement au compte 001

8. Approbation du Budget primitif 2026 – BP ASSAINISSEMENT -

Le maire présente le budget primitif avec ses principales orientations

Principale dépense d'investissement budgétisée :

- Remplacement du réseau d'assainissement entre les regards R77 et R4 Au Bourg/Les Genillons (Subvention demandées auprès de l'agence de l'eau et du département)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget assainissement de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	23 701.73€	
66111 Intérêts des emprunts	5 600,00€	
66112 ICNE	- 253.62 €	
6811 Amortissements	27 517,47 €	
023 Virement à la section d'invest.	0,00€	
70611 Redevance assainissement		24 000.00€
7068 Redevance Assainissement		0,00€
777 Subv. transférées au résultat		11 402.30€
74-7581 Dotations subventions-FCTVA		2 565.52€
002 Résult. 2024 de fonct., reporté		18 597.76€
TOTAL	56 565.58€	56 565.58€

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
13918 Subv. transférées au résultat		11 402,30€		
1641 Remboursement d'emprunt		17 300,00€		
2158/041 Opération ordre				
2158 Travaux Réhabilitation réseaux		126 169.49€		
203 Maîtrise d'œuvre		2 520.00€		
001 Excédent antérieur reporté				67 550.32€
021 Virement de la section de Fonctionnement				0,00€
1068 Affectation de résultat				
13 Subvention d'investissement				
10222- FCTVA				0.00€
1641 Emprunt				
131 Subventions				62 324.00€

28158 - 2814 /040 Amortissements			27 517.47€
		157 391.79€	157 391.79€
TOTAL		157 391.79€	157 391.79€

9. Délibération pour fixant la durée d'amortissement pour le règlement du fonds de concours de voirie à la CCBSB

Les travaux supplémentaires de voirie de 2025 (montant 1 099.08€) doivent être amortis car une convention de fonds de concours a été signée avec la communauté de communes

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de fixer la durée des amortissements des immobilisations comme suit :
 - ☐ Travaux de voirie : 1 an

10. Délibération fixant la durée d'amortissement de la subvention du fonds de concours pour l'extension réseau d'eau

Le maire informe le conseil que la délibération a bien été prise le 18 juillet 2025 (Délibération n° 048/2025) pour une durée d'amortissement de 30 ans pour les travaux et la participation du particulier.

11. Désignation des membres de la commission communale des impôts direct (CCID)

Le maire informe le conseil que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes (TF / TH)

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (donc 24 noms), proposée sur délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de dresser la liste des 24 noms (voir annexe) qui sera transmise à la DDFIP71 pour nomination des 12 membres de cette commission

12. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

On n'a rien reçu à ce jour

13. Validation devis

- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une climatisation pour le commerce et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de Lespinasse Energie pour un montant de 10 855.04€ HT soit 13 026.05€ TTC

- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une autolaveuse et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de D.Hygi.Pro pour un montant de 4 280€ HT soit 5 136.00€ TTC. Il informe également la possibilité d'avoir une subvention auprès de la CNRACL
- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une enceinte et d'un micro, et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de Son video.com pour un montant de 581.67€ HT soit 698.00€ TTC et d'un micro chez Darty Pro pour un montant de 38.33€ HT soit 45.99€ TTC
- Le maire présente les devis pour l'acquisition de tables supplémentaires pour le commerce et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de Kosmi pour un montant de 1 745.4€ HT soit 2 094.48€ TTC
- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une enseigne pour le commerce et le conseil municipal, après discussions, **DÉCIDE** de valider le devis de Baptiste Clairet pour un montant de 990.00€ HT soit 1 188.00€ TTC

14. Questions diverses

- Le maire demande à l'assemblée si quelqu'un est intéressé pour travailler sur le document unique : Marie Christine Lachat se propose.
- Le maire fait un compte rendu des différentes commissions thématiques de la CCBSB qui ont été mises en place
- La question est soulevée concernant les feux de déchets verts.

- Dates :

- Prochain conseil : Jeudi 25 juin à 19h
- Cérémonie du 8 mai à 11h
- Réunion publique samedi 30 mai à 11h (école du bas)
- Réunion des commissions :
 - Communication : 21 avril à 19h
 - Social : 23 avril à 19h
 - Bâtiments : 25 avril
 - Voirie : à définir

La séance est levée à 21h.